

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2024-DPAT / T-039
PROLONGATION de l'arrêté n° 2024-DPAT/T-014 du 22/03/24

portant interruption de la circulation routière

VOIE	R.D. 161C
P.R.	PR 3 + 300 au PR 4 + 245
COMMUNES	HANGVILLER
NATURE DES TRAVAUX	<i>Travaux O.N.F. pour le compte de la commune de HANGVILLER</i> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de création d'une piste forestière. • Travaux d'abattage d'arbres dans la parcelle 9 de la forêt communale en bordure de la route entre HANGVILLER et la limite départementale 57/67.
DATES INITIALES	• Du mardi 2 avril au vendredi 26 avril 2024
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière (coupure uniquement en journée de 7h00 à 19h00)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• La signalisation de chantier, de coupure, de déviation, ainsi que la pose du matin et la dépose du soir des barrières sera à la charge de l'entreprise WELSCH Débardage - Sous contrôle du Département – UTT de SARREBOURG – CHATEAU SALINS
PROLONGATION	→ Jusqu'au vendredi 31 mai 2024

**Le Président du Département de la Moselle,
 Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
 Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
 Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
 Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature;
 Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Article 2 : Mode d'exploitation :

**Les travaux nécessiteront une coupure totale de la circulation routière sur la RD 161C entre HANGVILLER et la limite départementale 57/67.
La circulation sera coupée uniquement en journée de 7h00 à 19h00. Elle sera ouverte les nuits et les week-ends.**

Des itinéraires de déviation seront mis en place comme suit :

→ RD161C → HANGVILLER → RD161C → BERLING → limite départementale 57/67 → PFALZWEYER (67) → RD158 → GRAUTHAL (67) → RD122 → SCHOENBOURG (67)

→ RD722 → BUST (67) → RD722 → RD1061 → limite départementale 67/57 → RD661 → METTING → RD161C → HANGVILLER → RD161C

Article 3 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
Mme la responsable de l'O.N.F. – UT de Sarrebourg Plaine ;
M. le Directeur de l'Entreprise WELSCH Débardage à Walscheid ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREBOURG – CHATEAU SALINS et aux Maires des Communes de HANGVILLER (57), de BUST (67), de SCHOENBOURG (67), pour information.

METZ, le 25 / 04 / 2024

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2024-DPAT / T-039
PROLONGATION de l'arrêté n° 2024-DPAT/T-014 du 22/03/24

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ - CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST
Casernes Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREBOURG – CHATEAU SALINS,
pour exécution en ce qui le concerne.
- 1 M. le Maire de la Commune de HANGVILLER, pour information. mairie.hangviller@orange.fr
- 2 MM. les Maires des Communes de : BUST (67), SCHOENBOURG (67), pour information.
mairiebust@wanadoo.fr mairie@schoenbourg.fr

Copie transmise pour information :

- 2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de SARREBOURG – CHATEAU SALINS +
DPAT/DRM/SDER/CORD57
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise WELSCH Débardage – 3A, chemin de la vallée – 57870 WALSCHHEID
welschdebardage@sfr.fr
- 1 O.N.F. - UT Sarrebourg Plaine – route de Phalsbourg – 57400 SARREBOURG
camille.bastianelli@onf.fr charles.petit@onf.fr
- 1 Collectivité européenne d'Alsace – CEI BOUXWILLER
benoit.ostermann@alsace.eu julien.daiker@alsace.eu

Chrono SDER

METZ, le 25 / 04 / 2024

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

L'interruption de la circulation routière objet du présent arrêté étant liée à une intervention de l'O.N.F. pour le compte de la commune de HANGVILLER, les éventuelles réclamations devront lui être adressées.